

Valorisation des matières et propreté des espaces urbains

1^{ère} session 2027

Le diplôme du CAP « valorisation des matières et propreté des espaces urbains » s'intègre dans le contexte de l'amélioration du cadre de vie de l'utilisateur par le nettoyage des espaces publics, la collecte et la valorisation des déchets. Il contribue à un service d'intérêt public en certifiant des agents qui auront un rôle d'information et de conseil auprès des usagers, notamment sur la réduction du volume des déchets contribuant ainsi à la promotion de l'économie circulaire.

Le ou la titulaire du CAP « valorisation des matières et propreté des espaces urbains » exerce des activités de valorisation par réemploi des biens de consommation, de collecte et de tri des déchets ainsi que des activités de propreté de l'environnement urbain.

Dans le contexte de son secteur professionnel qui connaît des évolutions réglementaires et environnementales, il ou elle intègre dans l'exercice de sa profession :

- la connaissance de son environnement professionnel ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- les réglementations et les normes en vigueur ;
- la sensibilisation et la promotion de l'économie circulaire ;
- le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers y compris ceux en situation de handicap ;
- l'utilisation des outils numériques et logiciels professionnels.

↪ Débouchés

Le ou la titulaire du CAP « valorisation des matières et propreté des espaces urbains » peut exercer les emplois suivants :

Dans le secteur du réemploi des biens de consommation : agent de collecte ; agent valoriste ; agent polyvalent de ressourcerie.

Dans le secteur de la collecte des déchets : agent ou équipier de collecte ; éboueur/ripeur ; ambassadeur du tri ; agent de prévention des déchets ; agent d'accueil et de contrôle de déchèterie, agent de déchèterie, agent valoriste.

Dans le secteur du tri et orientation des déchets : agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets ; agent de bascule ; agent de tri récupérateur ; opérateur de démantèlement ; opérateur en centre de transit, de regroupement et tri.

Dans le secteur de la propreté des espaces urbains : agent de propreté des espaces urbains ; conducteur d'engins légers de nettoyage.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}.

↪ Programme

Grille horaire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Techniques professionnelles (collecte, nettoyage, tri)	360h	360h
Atelier professionnel / pratique	216h	216h
Prévention Santé Environnement (PSE)	36h	36h
Français, Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique	126h	108h
Mathématiques – Physique-Chimie	126h	108h
Langue vivante	54h	54h
Arts appliqués et culture artistique	36h	36h
Education physique et sportive	72h	72h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	7	7

Valorisation des matières et propreté des espaces urbains



Enseignements professionnels

Blocs de compétences :

Pôle 1 : Réemploi des biens, collecte et tri des déchets

- Valoriser par réemploi des biens de consommation en ressourcerie
- Mettre en œuvre des opérations de collecte des déchets
- Gérer les apports dans une déchèterie
- Mettre en œuvre les techniques de démantèlement
- Mettre en œuvre les techniques de tri
- Mettre en œuvre les techniques de conditionnement des matières
- Sensibiliser l'utilisateur aux bonnes pratiques

Pôle 2 : Nettoyement et propreté des espaces urbains

- Mettre en œuvre des techniques de nettoyage et de remise en état
- Mettre en œuvre des techniques d'entretien du mobilier urbain
- Gérer les dépôts et les décharges sauvages
- Gérer les situations conflictuelles



Stage

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel est de 14 semaines.

Les PFMP seront réparties obligatoirement sur les deux pôles :

- pôle 1 : réemploi des biens, collecte et tri des déchets ;
- pôle 2 : nettoyage et propreté des espaces urbains.

Concernant le pôle 1, les PFMP devront avoir lieu au minimum dans 2 secteurs professionnels différents parmi : le réemploi des biens de consommation ; la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'enlèvement des objets encombrants ; la réception, le tri et l'orientation des déchets.

Concernant le pôle 2, les PFMP devront permettre de travailler les activités de nettoyage et de l'entretien du mobilier urbain.

La réalisation des activités de nettoyage et d'entretien du mobilier urbain pendant une même PFMP doit permettre la mise en œuvre de l'EP2 au cours de la deuxième année de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.



Examen

Épreuves	Coef.
EP1 : Réemploi des biens, collecte et tri des déchets	9
EP2 : Nettoyement et propreté des espaces urbains	5
EG1 : Épreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	3
EG2 : Mathématiques et physique-chimie	2
EG3 : Education physique et sportive	1
EG4 : Prévention-santé-environnement	1
Epreuve facultative	
EF1 : Langue vivante étrangère ou régionale	Pts>10
EF2 : Arts appliqués et cultures artistiques	Pts>10



Poursuite d'études

Priorité à l'insertion professionnelle.

De nombreuses possibilités s'offrent aux titulaires de cette spécialité de CAP.

Selon ses aptitudes ou après une expérience professionnelle, le ou la titulaire du CAP « valorisation des matières et propreté des espaces urbains » peut accéder à des formations et/ou des habilitations permettant l'accès à des métiers spécifiques :

- collecteur de biodéchets ;
- guide composteur ;
- agent anti-graffiti ;
- conducteur de benne à ordures ménagères ;
- agent d'exploitation en installation de stockage de déchets ;
- conducteur de bennes à déchets industriels ;
- conducteur d'engins de transfert ;
- conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets ;
- conducteur de presses, de broyeurs.

Le ou la titulaire du CAP « valorisation des matières et propreté des espaces urbains » possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant de rejoindre le parcours de formation du baccalauréat professionnel « Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains ».

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Valorisation des matières et propreté des espaces urbains



Ou se former en Occitanie

Gard (30)

Sommières - Lycée Lucie Aubrac (Public) /

I formation initiale

A formation en apprentissage



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

